

Rapport

Date de la séance du CE: 17 août 2016
Direction: Direction des finances
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Office d'informatique et d'organisation : autorisation de dépenses pour les produits et les prestations de services de 2017. Crédit-cadre 2017

1	Synthèse	2
2	Financement des dépenses d'informatique.....	3
3	Qualification juridique de la dépense.....	5
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	5
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	5
4	Dépenses faisant l'objet de la demande	5
4.1	Evolution des dépenses.....	5
4.2	Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO	7
4.3	Récapitulation des dépenses.....	7
5	Conséquences d'un rejet de l'autorisation	13
6	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	13
7	Sûreté de l'information et protection des données	13
8	Droit régissant les marchés publics.....	13
9	Répercussions sur certains domaines politiques.....	13
10	Proposition.....	13



1 Synthèse

Par le crédit-cadre pour les produits et les prestations de services de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO), le Grand Conseil approuve un cadre financier de CHF 66,4 millions pour les dépenses effectuées en 2017 dans le cadre du groupe de produits Informatique et organisation. Ces dépenses concernent principalement les prestations de services de base TIC fournies par l'OIO ainsi que d'autres prestations dans le domaine des applications de groupe et des marchés publics. Elles servent au développement de l'offre, y compris à l'exécution de projets et aux conseils fournis par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation de l'approvisionnement informatique de base et des applications de groupe au sens large, autrement dit les coûts générés par l'utilisation des prestations informatiques sous forme de prix du service ou de dépenses de maintenance, remplacement d'appareil, licences et exploitation de centre de calcul.

Font l'objet du présent crédit-cadre les prestations suivantes, que le canton fournit à l'administration cantonale (montants indiqués en CHF):

- **Formation TIC:** **450'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 20'000
 - périodique (exploitation au sens large): 430'000 par an
- **Conseils TIC:** **70'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 70'000
- **Conseils juridiques (marchés publics, droit régissant les TIC):** **480'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 120'000
 - périodique (exploitation au sens large): 360'000 par an
- **Gestion de projets TIC (coûts de projet):** **860'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 860'000
- **BE-PTC (poste de travail cantonal):** **4'570'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 730'000
 - périodique (exploitation au sens large): 3'840'000 par an
- **BE-Voice (téléphonie):** **4'680'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 350'000
 - périodique (exploitation au sens large): 4'330'000 par an
- **Centre de services (assistance aux utilisateurs):** **970'000**
 - périodique (exploitation au sens large): 970'000 par an
- **Conseils en SIPD (sûreté):** **150'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 150'000
- **BE-Collaboration (solution de collaboration):** **370'000**
 - unique (projets, développement, conseils): 210'000
 - périodique (exploitation au sens large): 160'000 par an
- **BE-GEVER (système de gestion des affaires):** **210'000**
 - périodique (exploitation au sens large): 210'000 par an

• BE-Web (pages Web):	1'310'000
• unique (projets, développement, conseils):	220'000
• périodique (exploitation au sens large):	1'090'000 par an
• BE-GERES (système des registres des habitants):	2'130'000
• unique (projets, développement, conseils):	780'000
• périodique (exploitation au sens large):	1'350'000 par an
• BE-eGov (cyberadministration):	1'490'000
• unique (projets, développement, conseils):	950'000
• périodique (exploitation au sens large):	540'000 par an
• BE-Applications (logiciels):	1'700'000
• unique (projets, développement, conseils):	660'000
• périodique (exploitation au sens large):	1'040'000 par an
• BE-Net (réseaux, WLAN compris):	12'630'000
• unique (projets, développement, conseils):	1'700'000
• périodique (exploitation au sens large):	10'930'000 par an
• BE-Print (exploitation des imprimantes):	910'000
• unique (projets, développement, conseils):	490'000
• périodique (exploitation au sens large):	420'000 par an
• BE-Plateformes d'applications (exploitation des serveurs):	33'440'000
• unique (projets, développement, conseils):	560'000
• périodique (exploitation au sens large):	32'880'000 par an

2 Financement des dépenses d'informatique

D'entente avec la Commission des finances et le Contrôle des finances, le Conseil-exécutif prévoit le processus suivant pour l'approbation des dépenses TIC:

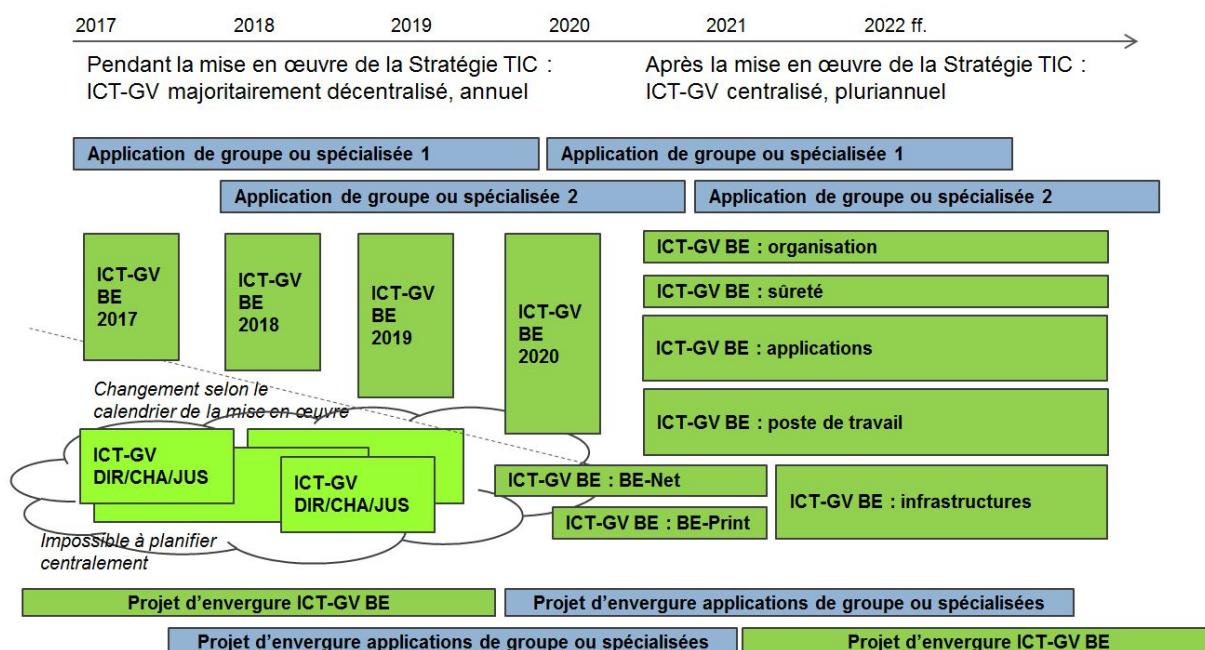
Les dépenses sont en principe autorisées sous forme de crédits d'objet ou de crédits-cadres comme suit:

- Les dépenses pour des applications de groupe (p. ex. FIS, PERSISKA) et les applications spécialisées (p.ex. NESKO, SUSA) sont en règle générale autorisées dans des crédits-cadres d'une durée de trois à quatre ans. Chaque Direction, la Chancellerie d'État et la Justice (DIR/CHA/JUS) récapitule ses dépenses relatives à ce domaine dans un crédit-cadre qu'elle soumet au Grand Conseil. Exceptions: Police cantonale, avec son propre crédit-cadre et OIO, pour l'approvisionnement TIC de base de l'ensemble de l'administration cantonale.
- Les dépenses pour l'approvisionnement TIC de base (ICT-GV) fourni par l'OIO sont autorisées comme suit:
 - Pendant la phase de transition allant jusqu'à la mise en œuvre intégrale de la Stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif, la responsabilité de l'ICT-GV est peu à peu

transférée des DIR/CHA/JUS à l'OIO. Comme les conditions vont changer rapidement pendant cette période de temps (environ jusqu'à 2021), les dépenses pour l'ICT-GV sont encore autorisées jusque-là dans un crédit-cadre d'une durée d'un an, comme le présent.

- Dès que des parties importantes de l'ICT-GV seront centralisées à l'OIO, des crédits-cadres pluriannuels seront déposés à leur sujet, pour la première fois vraisemblablement en 2020 pour le réseau cantonal (BE-Net) dont l'exploitation sera remise au concours à ce moment-là.
- Dès que la totalité de l'ICT-GV sera centralisée à l'OIO, un crédit-cadre d'une durée de trois ans sera demandé pour l'ensemble de l'ICT-GV au Grand Conseil.
- Pour des projets TIC d'envergure portant sur plusieurs années, des crédits pluriannuels distincts seront demandés, indépendamment de l'affectation de ces projets à l'une des trois strates des TIC (applications spécialisées, applications de groupe, ou ICT-GV).

Le graphique suivant illustre ce processus, les délais et les intitulés indiqués n'étant fournis qu'à titre d'exemple:



Les différents crédits-cadres se divisent en dépenses pour

- des projets (p.ex. visant à mettre en place de nouvelles solutions ou pour des développements), y compris le coût d'exploitation de la solution réalisée dans le projet au maximum jusqu'à un an après la durée du crédit,
- les coûts de développement et de conseils en dehors de projets, et
- le coût d'exploitation des solutions existantes.

Ce processus correspond à l'approche adoptée dans la construction de route, où les coûts de planification et de construction sont rassemblés dans un crédit-cadre pluriannuel du Grand Conseil.

3 Qualification juridique de la dépense

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0) considère une dépense comme étant nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action.

Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement sont donc nouveaux.

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure, donc p.ex. combien d'imprimantes doivent être disponibles par étage, ou quels employés cantonaux doivent être équipés d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable de quelle catégorie de prestations. Il n'existe guère de marge de manœuvre pour les parties indépendantes des quantités des frais d'exploitation de solutions mises en place une fois (comme p. ex. les dépenses centrales pour l'exploitation du centre de calcul et la maintenance), raison pour laquelle ces dépenses sont qualifiées de liées. Elles relèvent toutefois de plus en plus fréquemment d'un prix de service versé une fois par an, par appareil et personne utilisatrice. Les dépenses pour le prix du service peuvent aussi être considérées comme nouvelles. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, sous réserve d'exception pour des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. En revanche, les dépenses pour des projets, pour le développement et les conseils surviennent typiquement dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

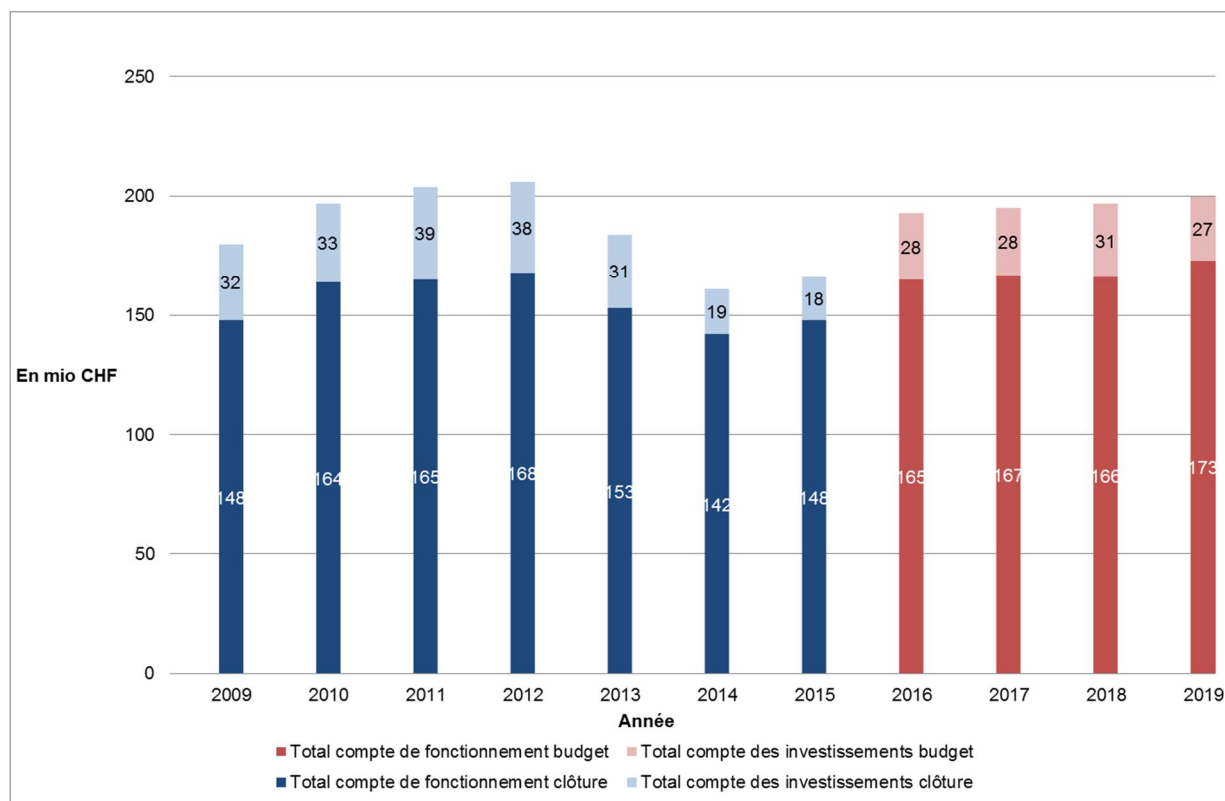
4 Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Evolution des dépenses

Jusqu'à 2016, l'informatique était organisée dans l'administration selon le principe de la décentralisation coordonnée. L'OIO se chargeait en outre de l'approvisionnement TIC de base pour la Direction des finances. Il se préparait, depuis 2013, à l'assumer pour l'ensemble de l'administration, et l'avait dans un premier temps déjà fait pour la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et la Justice (JUS). La Stratégie TIC 2016-2020 du 3 février 2016 du Conseil-exécutif donne à l'OIO le mandat de garantir l'approvisionnement TIC de base (ICT-GV) dans l'ensemble de l'administration, à l'exception de la

Police cantonale et des écoles. Le programme cantonal IT@BE vise désormais à mettre en œuvre cette stratégie d'ici environ 2020.

Si ces modifications du mandat de l'OIO ne se répercutent que de façon limitée dans le graphique ci-après qui illustre l'évolution des frais informatiques globaux de l'ensemble de l'administration, c'est parce qu'elles entraînent principalement des reports de dépenses entre l'OIO et les DIR/CHA/JUS. Les dépenses informatiques globales sont en revanche restées stables et ont diminué ces dernières années du fait des économies réalisées.



La somme des autorisations de dépenses annuelles pour les dépenses régulières de l'OIO s'est développée comme suit:

Année	CHF	Remarques
2008	60'967'000	Somme des ACE annuels pour les différents domaines d'activité
2009	64'900'000	
2010	63'793'000	
2011	76'053'000	
2012	65'728'000	
2013	68'360'500	
2014	74'398'191	Un ACE annuel pour toutes les prestations de l'OIO
2015	78'852'419	

Année	CHF	Remarques
2016	74'200'000	AGC 1274/2015 pour des dépenses nouvelles et ACE 1244/2015 pour des dépenses liées
2017	66'420'000	Le présent AGC

Ces sommes ne sont comparables que dans certaines limites, car elles ne contiennent pas les coûts des projets s'étalant sur plusieurs années et faisant l'objet d'autorisations distinctes (voir ci-après), et parce que les mandats TIC des DIR/CHA/JUS ont été transférées à l'OIO alors qu'en règle générale, ces coûts ne font aujourd'hui pas encore l'objet d'imputations internes.

Si le montant du présent crédit demandé pour 2017 est inférieur à celui de l'année dernière, en voici les raisons:

- Le groupe de matières 31 a subi des réductions de 6 à 12 pour cent dans les processus de planification de 2015 et 2016. Des projets ont en conséquence été reportés ou réduits.
- Les dépenses pour IT@BE ont été et sont demandées séparément (voir ci-après).

4.2 Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO

Les projets TIC de grande envergure portant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes et ces dépenses ne sont donc pas contenues dans le présent arrêté. Il s'agit notamment des autorisations de dépenses suivantes:

- Crédit à obtenir durant la session de novembre 2016 pour des licences Microsoft (Accord Entreprise)
- Crédit à obtenir pendant la session de novembre 2016 pour le programme IT@BE
- Harmonisation de la téléphonie cantonale (projet HarmTel, ACE 16/2014, années 2013 à 2018, CHF 5 980 000).
- Gestion des affaires et archivage électroniques (GAE), réalisation et introduction (AGC 492 / 2014 du 1^{er} septembre 2014, années 2015 à 2022, CHF 15 453 000).
- Financement du plan d'action E-Government Suisse (ACE 1365/2015, années 2016 à 2019, CHF 1 000 800).

4.3 Récapitulation des dépenses

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des dépenses.

Dépense	CHF	Description, remarques
Organisation		
Formation TIC		
Vaste éventail, formations à la carte, cours frontaux professionnels, cours en ligne indépendants du lieu et de l'heure.		
Conseils et développement ^[3]	20'000	Poursuite du développement de la formation, achat de contenus de formation.
Exploitation au sens large ^[4]	430'000	Modules individuels de formation, cours frontaux ou auto-apprentissage (e-learning).
Total formation TIC	450'000	

Dépense	CHF	Description, remarques
Conseils juridiques		
Conseils juridiques approfondis dans le domaine du droit régissant les TIC.		
Conseils et développement ^[3]	70'000	Conseils de tiers dans le domaine des solutions TIC visant à appuyer la gestion des TIC.
Total conseils TIC	70'000	
Conseils juridiques		
Conseils juridiques approfondis dans le domaine du droit régissant les TIC.		
Conseils et développement ^[3]	120'000	Soutien de tiers pour des conseils fournis aux communes et à l'administration dans le domaine des marchés publics et du droit régissant les TIC, ainsi que pour le développement et la maintenance de moyens auxiliaires.
Exploitation au sens large ^[4]	360'000	Taxes d'abonnement à des offres d'information juridique pour toute l'administration (Swisslex, Weblaw, arrêts du Tribunal fédéral). Utilisation d'applications spécialisées et d'applications de groupe dans le domaine des marchés publics. Subvention à l'exploitation de la plateforme électronique pour les marchés publics simap.ch.
Total conseils juridiques	480'000	
Gestion de projets dans le domaine des TIC		
Conseils à la réalisation de projets TIC, appel à des directions de projets pour des projets et des programmes TIC.		
Projet IPv6 BE Phase de réalisation ^[1]	165'000	But: sous la direction de l'OIO, passer les composants matériel et logiciel des services TIC de base du protocole internet "IPv4" au nouveau protocole «IPv6». Conséquence d'un rejet de l'autorisation: à moyen terme aucun nouveau composant réseau ni terminal ne pourront plus être intégrés au réseau local et au réseau longues distances du canton de Berne, puisque l'espace adresses du protocole actuel "IPv4" est saturé.
Projet ISMS (système de gestion de la sécurité de l'information) OIO Phase de réalisation et d'introduction	140'000	But: mettre en place un système de gestion de la sécurité de l'information pour l'OIO répondant à la norme internationale ISO 27001. Conséquence d'un rejet de l'autorisation: la capacité à détecter à temps les risques menaçant la sécurité de l'approvisionnement TIC de base et à réagir de manière appropriée reste limitée.
Projet de mise en place de boîtes aux lettres électroniques dans BE-Login	140'000	But: tenter, en collaboration avec La Poste, de réaliser une boîte aux lettres électronique dans le portail de cyberadministration BE-Login. Conséquence d'un rejet de l'autorisation: impossibilité de mettre à la disposition des autorités et de la population un échange électronique de données sécurisé pour les offres de cyberadministration du canton.
Projet de nouveau service KABA	100'000	But: mettre en place un nouveau service pour des systèmes électroniques d'accès et de fermeture de bâtiments de l'administration, à commencer par la JUS et la JCE. Conséquence d'un rejet de l'autorisation: l'administration continue d'utiliser des systèmes d'accès et de fermeture différents; les économies et les synergies offertes par une harmonisation ne sont pas réalisables.

Dépense	CHF	Description, remarques
Projet de nouveau service outil d'assistance à distance	50'000	But: acquérir un logiciel unique permettant au personnel d'assistance de résoudre les problèmes qui leur sont transmis par des utilisateurs finals de solutions TIC en pilotant le poste de travail de ceux-ci à distance, autrement dit sans que la personne assistante doive être sur place. Conséquence d'un rejet de l'autorisation: il n'existe pas d'outils d'assistance à distance ou seulement des outils différents. La centralisation de l'assistance aux utilisateurs finals conformément à la Stratégie TIC 2016 à 2020 est fortement compromise, voire empêchée.
Projet de remplacement KTV	85'000	But: intégrer l'annuaire téléphonique électronique de l'administration à la banque de données des utilisateurs (Active Directory, AD) et éliminer ainsi les doublons, les interfaces et les sources d'erreur. Conséquence d'un rejet de l'autorisation: les charges générées par l'exploitation des deux solutions et leur ajustement mutuel demeurent.
Conseils et développement ^[3]	180'000	Appel à des tiers pour gérer et collaborer à des projets pour autant que ces tâches ne puissent être confiées à des employés cantonaux (conseils de projet et de programme).
Total gestion de projets dans le domaine des TIC	860'000	
Poste de travail		
BE-PTC		
Postes de travail TIC équipés du matériel informatique et des logiciels de base. Gestion des utilisateurs, messagerie électronique, certificats et exploitation professionnelle.		
KWP@BE: concept et mise en place d'une nouvelle plateforme de gestion de système	291'000	Le programme IT@BE ne prévoit pas de ressources pour le développement des plateformes de gestion de système pour le poste de travail cantonal. Les concepts à élaborer dans IT@BE sont mis en œuvre par les dépenses faisant l'objet de la présente autorisation.
Conseil et développement ^[3]	439'000	Le programme IT@BE ne prévoit pas de ressources pour le développement du poste de travail cantonal. Les concepts à élaborer dans IT@BE sont en partie mis en œuvre par les dépenses faisant l'objet de la présente autorisation. Cela a lieu dans le cadre de la planification de nouvelles versions.
Exploitation au sens large ^[4]	3'840'000	Exploitation de toutes les infrastructures du poste de travail, comme messagerie électronique, Active Directory, plateforme de gestion de système, gestion des licences, certificats, et matériel informatique pour les terminaux. Remplacement du matériel informatique dont la limite de durée de vie est atteinte dans les Directions FIN, JCE et JUS. Cette rubrique met également en œuvre des résultats importants du programme IT@BE. Cela concerne la gestion des utilisateurs et la nouvelle plateforme clients harmonisée pour toutes les DIR/CHA/JUS.
Total BE-PTC	4'570'000	
BE-Voice		
Téléphonie, téléphonie mobile, vidéocommunication, dialogue en ligne et solutions professionnelles de centre de contact (communications unifiées, UCC).		
Conseil et développement ^[3]	350'000	Développements ultérieurs de la solution actuelle BE-Voice nécessaires au plan de l'exploitation.

Dépense	CHF	Description, remarques
Exploitation au sens large ^[4]	4'330'000	Rubriques importantes: - Exploitation de la téléphonie UCC (résulte du projet HarmTel): CHF 2'400'000 - Exploitation des installations de téléphonie Nortel (solution actuelle), coût des appels inclus: CHF 1'400'000
Total BE-Voice	4'680'000	
Centre de services		
Accueil et tri de toutes les demandes concernant l'informatique, communication des résultats et envoi d'informations en allemand et en français.		
Exploitation au sens large ^[4]	970'000	Déploiement du matériel du poste de travail, résolution des pannes et dérangements, échange de matériel sur place (FIN/JCE/JUS et communes).
Total Centre de services	970'000	
Sûreté		
Conseils SIPD		
Conseils en matière de sûreté de l'information et de protection des données, audits et évaluation des risques.		
Conseil et développement ^[3]	150'000	Recours à des tiers dans des cas spéciaux, exécution d'audits sur la sûreté, etc.
Total Conseils SIPD	150'000	
Applications		
BE-Collaboration		
Plateforme pour l'échange d'informations et le traitement commun de documents par-delà les limites des zones d'organisation.		
Conseil et développement ^[3]	210'000	Mise à jour et développement de la plateforme de collaboration.
Exploitation au sens large ^[4]	160'000	Emoluments de licence de logiciels, maintenance et exploitation de la plateforme de collaboration.
Total BE-Collaboration	370'000	
BE-GEVER		
Système commun de gestion électronique des documents, classement et archivage assistés par le système en vertu de prescriptions légales (pour la mise en place et l'exploitation de la nouvelle solution CMI AXIOMA, voir AGC 492/2014).		
Exploitation au sens large ^[4]	210'000	Maintenance et exploitation, pendant la phase de transition, du système de gestion des documents qui doit être remplacé.
Total BE-GEVER	210'000	
BE-Web		
Pages Web standardisées et conviviales, système de gestion des contenus performant et nouvelles fonctions internet.		
Conseil et développement ^[3]	220'000	Rubrique importante: Développement mandant internet et intranet standard: CHF 180'000

Dépense	CHF	Description, remarques
Exploitation au sens large ^[4]	1'090'000	Rubriques importantes: - Exploitation plateformes Web par Bedag: CHF 500'000 - Maintenance et assistance logiciel internet et intranet: CHF 200'000 - Licences: CHF 120'000
Total BE-Web	1'310'000	
BE-GERES		
Plaquette tournante de données pour l'échange de données sur les habitants entre les communes, le canton et la Confédération.		
Conseil et développement ^[3]	780'000	Développements nécessaires. Extension du domaine des rapports et amélioration de la performance par la mise en œuvre de la norme nationale de cyberadministration eCH00020 V.3.
Exploitation au sens large ^[4]	1'350'000	Maintenance et exploitation de la plateforme de gestion des registres GERES.
Total BE-GERES	2'130'000	
BE-eGov		
Prestations de services du canton en ligne pour les employés cantonaux et la population.		
Conseil et développement ^[3]	950'000	Développement du portail de cyberadministration BE-Login et extension des prestations de cyberadministration du canton.
Exploitation au sens large ^[4]	540'000	Exploitation de BE-Login et des plateformes pour l'échange de données sécurisé vis-à-vis de tiers.
Total BE-eGov	1'490'000	
BE BE-Applications		
Gestion des applications du groupe et garantie de la compatibilité PTC.		
Conseil et développement ^[3]	660'000	Développement du portefeuille d'applications et mandats de conseil dans le domaine des modifications fonctionnelles.
Exploitation au sens large ^[4]	1'040'000	Emoluments de licence de logiciels, maintenance et exploitation des applications du groupe et des applications spécialisées.
Total BE-Applications	1'700'000	
Infrastructures		
BE-Net		
Raccordement au réseau à longue distance (WAN), aux réseaux locaux (LAN) ou aux réseaux radio (WLAN), statique ou mobile. Exploitation et développement du réseau bernois.		
NET@BE: Migration LAN CHA/ECO/TTE (phases initialisation, concept, réalisation, déploiement) ^[1]	400'000	But: centraliser l'exploitation des réseaux locaux et exploiter les synergies en utilisant des services existants du produit BE-Net de l'OIO. Conséquences d'un rejet de l'autorisation: la centralisation selon le programme IT@BE ne peut pas être mise en œuvre dans le domaine des réseaux.
Conseil et développement ^[3]	1'300'000	Nouveaux aménagements, déménagements, augmentation des largeurs de bande et centralisation des LAN et des WLAN décentralisés.

Dépense	CHF	Description, remarques
Exploitation au sens large ^[4]	10'930'000	Rubriques importantes: - Exploitation WAN (réseau longue distance): CHF 8'480'000 - Exploitation LAN (réseaux locaux): CHF 2'200'000 - Exploitation WLAN (réseaux radio): CHF 250'000
Total BE-Net	12'630'000	
BE-Print		
Achat et intégration d'appareils aux performances optimales pour imprimer, copier et numériser. Gestion et maintenance des appareils et des données.		
Conseil et développement ^[3]	490'000	Développements et nouvelle extension du service BE-Print, impression, emballage et numérisation de masse,
Exploitation au sens large ^[4]	420'000	Exploitation d'impression, emballage et numérisation de masse. Exploitation d'une gestion des services d'impression pour imprimer, copier et numériser dans les bureaux. Gestion et maintenance des appareils et infrastructures.
Total BE-Print	910'000	
BE-plateformes d'applications		
Exploitation et enregistrement d'applications et de données; gestion des paquets logiciels; impression, emballage et numérisation de masse.		
Conseil et développement ^[3]	560'000	Rubriques importantes: - Conseil et résolution de problème pour l'intégration d'applications complexes dans l'environnement d'exploitation: CHF 220'000 - Développement de l'infrastructure de serveur: CHF 300'000
Exploitation au sens large ^[4]	32'880'000	Exploitation d'applications dans le centre de calcul central de Bedag. Rubriques importantes: - Solution fiscale NESKO: CHF 20'900'000 - Système d'informations financières FIS: CHF 6'800'000 - Système informatique du personnel PERSISKA: CHF 2'700'000 - Applications de l'approvisionnement TIC de base: CHF 2'300'000
Total BE-plateformes d'applications	33'440'000	
Total 2017	66'420'000	

Commentaires:

- [1] Les projets TIC se déroulent en quatre phases conformément à la norme HERMES (www.hermes.admin.ch): initialisation, conception, réalisation et déploiement. L'éventuel appel d'offres a lieu dans la phase de conception.
- [2] L'exécution des projets qui seront lancés durant la période couverte par la présente autorisation de dépenses n'a pas encore été décidée pour tous au moment où la demande est déposée. Le comité stratégique TIC (CST) décide, dans le cadre de la gestion du portefeuille de projets, du déclenchement de projets cantonaux dans le cadre du budget et du plan financier et du présent crédit. Les projets de grande envergure sont soumis au Grand Conseil dans des affaires distinctes.
- [3] Il faut faire régulièrement appel à des tiers disposant de connaissances spécialisées pour développer l'offre de prestations extérieures aux projets. Il faut aussi intégrer des dépenses extérieures aux projets pour la réalisation de fonctions supplémentaires souhaitées du côté des clients.
- [4] L'exploitation au sens large recouvre le prix du service et les dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l'exploitation du centre de calcul.

5 Conséquences d'un rejet de l'autorisation

Le volume des présentes dépenses qui ne serait pas autorisé réduirait d'autant les prestations de services TIC de base ou d'autres prestations qui ne pourraient donc être fournies que de manière limitée voire pas du tout. Cela aurait également pour conséquence que les tâches de l'administration dépendant de ces prestations ne pourraient être accomplies qu'imparfaitement voire pas du tout. Il se pourrait aussi que les DIR/CHA/JUS se procurent elles-mêmes les prestations manquantes dans le cadre de leurs propres compétences en matière de dépenses, ce qui augmenterait globalement les coûts vu l'absence de synergies.

Nous renvoyons en outre aux explications fournies ci-dessus pour chacune des dépenses.

6 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Les dépenses demandées ne font pas encore l'objet d'une planification supérieure. Celle-ci sera établie dans le cadre des projets de mise en œuvre de IT@BE "ICT-Gov@BE" (gouvernance TIC) et "PPM@BE" (gestion de portefeuille).

7 Sûreté de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale sur la sûreté de l'information et la protection des données (SIPD) pour respecter les prescriptions en matière de SIPD dans l'utilisation des différentes solutions TIC sont examinés avant la mise en service du délégué cantonal à la sécurité informatique du canton (DSI BE) et le cas échéant dans le cadre du contrôle préalable du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données¹.

8 Droit régissant les marchés publics

Les mandats confiés à des tiers le sont conformément aux dispositions du droit des marchés publics et, selon les montants en jeu, leur sont attribués dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une offre, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective. Partant, des mandats d'un montant supérieur à 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site www.simap.ch. Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas possible parce qu'un seul soumissionnaire entrerait en considération, par exemple lors d'affaires découlant de mandats antérieurs, en raison d'interdépendances reconnues ou de normes de sécurité. Dans de tels cas, l'abandon de l'appel d'offres est publié sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi déposer un recours contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

9 Répercussions sur certains domaines politiques

Le présent projet n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, le territoire, les communes, l'économie, l'environnement, ni la société.

10 Proposition

La Direction des finances propose au Conseil-exécutif d'approuver le présent projet d'arrêté.

- Projet d'AGC

¹ Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04)